

Responsable d'unité opérationnelle de sécurité

RNCP41388 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	344, 344t
Formacode(s)	42803, 42802
Code(s) ROME	K1703, K1704, K1706, K2502
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	28/01/2027

Certificateur(s)

MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER · SIRET : 11001401600015<https://www.interieur.gouv.fr/Accueil>**ECOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE · SIRET : 15700010000055**<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/eogn/>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

En gendarmerie, la certification participe à la formation continue des officiers ainsi qu'à leur ascension sociale. La montée en compétences est un des critères majeurs de la politique d'avancement des militaires.

Ainsi la certification professionnelle contribue à la lisibilité et à la valorisation du métier et des compétences du responsable d'unité opérationnelle de sécurité dans les organisations sur le marché de l'emploi. C'est également un vecteur de sécurisation des parcours pour ces officiers de gendarmerie au moment du départ de l'institution militaire, en leur permettant de se reconverter et de débiter une seconde partie de carrière. Il s'agit également d'accompagner la professionnalisation du métier de responsable d'unité opérationnelle de sécurité pour répondre à l'accroissement des menaces et à un environnement toujours plus complexe.

La branche métier de la sécurité confirme ses besoins en matière de recrutement. L'ampleur des menaces qui pèsent sur les organisations, la multiplicité des missions confiées à ces responsables opérationnels ainsi que l'existence de nombreuses contraintes qui pèsent sur leur quotidien engendrent un besoin de reconnaissance et de fidélisation des compétences sur ces emplois à responsabilité demandant autonomie et un fort niveau d'engagement.

La certification vient sanctionner un parcours professionnalisant de niveau 6 et offre de la possibilité aux certifiés d'évoluer par une montée des compétences, en fin de carrière, vers une qualification de niveau 7.

La certification professionnelle est également accessible par la voie de la VAE. Des cadres publics de la sécurité, des officiers de gendarmerie en retraite, des chargés de projets ou encore des managers opérationnels des Ministères peuvent notamment être concernés.

Face aux tensions sécuritaires croissantes qui menacent les organisations, le métier de responsable d'unité opérationnelle de sécurité est de plus en plus exigeant au regard de ses nombreux champs d'intervention. Placé au plus proche de la population et intégré à part entière dans l'organisation, il doit faire preuve d'une vigilance accrue pour adapter en permanence ses modes d'action.

Ces responsables font aujourd'hui face à une diversification considérable des menaces et des risques ainsi qu'à de nombreux risques associés et ils doivent affronter les enjeux liés à la modernisation, aux relations avec la population et à la gestion des crises. Ces défis appellent une approche pragmatique, innovante et intégrant à la fois technologie et proximité humaine.

Dans ce contexte, la montée en compétence des professionnels du secteur de la sécurité est devenue un enjeu

fondamental clairement identifié par les opérateurs. La certification prend en compte les évolutions sécuritaires en imposant un renforcement des compétences générales et spécifiques du responsable d'unité opérationnelle de sécurité.

ACTIVITÉS VISÉES

Définir et mettre en œuvre une organisation opérationnelle adaptée :

- Analyse et évaluation des risques et menaces de la situation environnementale.
- Planification des opérations de sécurité
- Coordination et conduite d'opérations de sécurité planifiées ou non planifiées au niveau local
- Conduite des missions spécifiques au niveau local
- Évaluation des actions et retour d'expérience

Piloter l'activité :

- Prévenir les agissements délictueux
- Communiquer, argumenter, convaincre en externe et en interne
- Travail en réseau

Gérer et manager les personnels :

- Gestion administrative et statutaire des personnels
- Management des équipes
- Formation et montée en compétences des personnels

Assurer les fonctions de gestionnaire de son emprise et de responsable des ressources matérielles

- Gestion administrative des équipements de l'unité
- Application des procédures de gestion de l'emprise
- Suivi et gestion des procédures de gestion des budgets de l'unité

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Afin d'évaluer les menaces, les risques et les besoins opérationnels locaux :

- Comprendre les contraintes locales pour conduire efficacement une opération.
- Identifier, analyser et hiérarchiser les risques dans ses domaines d'activités (enquête, sécurité publique, sécurité privée et gestion de crises etc.).
- Proposer un plan d'action à ses autorités hiérarchiques et concourantes et définir les moyens appropriés.

Afin d'élaborer et mettre en œuvre des plans d'action pour répondre aux missions de sécurité publique ou privée (protection des personnes et des biens) :

- Établir les objectifs opérationnels avec une définition claire, réaliste et mesurable tout en utilisant la méthode de raisonnement adaptée à la réussite de la mission.
- Définir différentes options d'intervention, en tenant compte des forces, des faiblesses, et des contraintes.
- S'assurer de la continuité de service ou de service public en toutes circonstances.

Afin d'être capable d'organiser et de conduire une opération de sécurité :

- Identifier des situations se dégradant, pouvant potentiellement devenir dangereuses ainsi que les comportements suspects.
- Rechercher le renseignement pour adapter ses décisions en situation dégradée.
- Maîtriser la tactique opérationnelle, les techniques d'intervention dans le respect des règles et doctrines professionnelles.
- Coordonner les différents services partenaires de son niveau et les moyens utiles à la gestion de l'évènement.

Afin d'être en capacité de mener des missions spécifiques :

- Intervenir rapidement sur une situation d'extrême urgence.
- Maîtriser les actes de procédures réglementaires relevant du droit pénal, civil, militaire ou encore du code de la sécurité intérieure ainsi que les lois régissant la sécurité privée, etc....
- Mettre en œuvre certaines techniques de négociation et de médiation préventives.
- Maîtriser les techniques d'intervention spécifiques (secours au combat, anglais opérationnel, relais « défense cyber », référent élus, correspondant sureté, investigateur Environnement, etc....)

Afin d'être en capacité d'auditer une action et de définir des critères de changement et de partager les bonnes pratiques :

- Recueillir l'information et évaluer les opérations en temps réel.
- Contrôler l'exécution des tâches, suivre l'avancement de l'intervention et s'assurer de la conformité des opérations.
- Gérer les feedbacks et les retours d'information des équipes pour ajuster les actions en temps réel et après l'opération, rédiger des comptes rendus et bilans détaillés permettant une amélioration des pratiques.

- Analyser les résultats des actions menées pour définir des critères de changement et proposer des améliorations des process mis en œuvre pour gagner en efficacité et rendre l'organisation plus efficiente.

Afin d'élaborer et de mettre en place un dispositif de prévention :

- Adapter son action de prévention en tenant compte des spécificités géographiques, socio-économiques, culturelles tout en développant la bonne connaissance de la population et des acteurs locaux.
- Concevoir et animer des programmes éducatifs et maintenir les liens avec les partenaires (établissements scolaires, mairies, associations, services sociaux, milieu hospitalier...) en qualité de référents.
- Coordonner les actions avec les autres partenaires de la sécurité (police, pompiers, services de santé, sécurité privée) pour une approche de prévention intégrée (présence visible et rassurante).
- Respecter et faire appliquer la législation en matière de prévention ainsi que celle s'attachant aux droits fondamentaux.

Afin de valoriser l'image de l'institution :

- Participer à des actions d'animation et/ou de promotion de l'entité dont les modalités et le contenu ont été préalablement arrêtés.
- Communiquer et argumenter efficacement avec la population, en particulier dans les situations sensibles et instaurer un dialogue constructif.
- Gérer, en qualité de médiateur, les conflits naissants au sein de groupes pour apaiser les tensions et éviter leur escalade.
- Maîtriser les process d'accueil du public et les techniques de prise en charge des victimes.
- Mettre en place une communication interne efficace et encourager la qualité relationnelle en situation normale ou en situation de stress.
- Adopter un comportement exemplaire et faire preuve d'intelligence émotionnelle pour favoriser une communication plus efficace.

Afin de prévenir les risques et les menaces, être en capacité de travailler en réseau :

- Positionner l'unité comme acteur incontournable de la sécurité.
- Représenter l'institution à des réunions, animer des groupes de travail et commissions en lien avec la sécurité.
- Pratiquer la langue anglaise technique adaptée à son environnement de réseau.
- Faire émerger des représentations communes avec tous les acteurs du réseau afin d'agir dans un but concerté.

Afin d'assurer une gestion conforme des ses équipes :

- Maîtriser la réglementation du travail, les textes statutaires et les politiques internes.
- Dominer les outils de gestion des ressources humaines (RH) en sachant analyser, fiabiliser et amender les données.
- Maîtriser les principes de gestion des personnels par la rédaction d'avis éclairés et d'actes administratifs de toutes natures dans le cadre du pilotage et de l'accompagnement des effectifs.
- Maîtriser les règles relatives à la prise en compte des personnels en situation de handicap.

Afin d'encadrer ses personnels pour les conduire vers l'efficacité et maintenir leur engagement :

- Inspirer son équipe en sa qualité de leader, instaurer la confiance et donner une vision claire des objectifs.
- Veiller au respect des règles déontologiques et des procédures de prévention contre toute forme de discrimination ou de comportement inadapté.
- Anticiper et gérer les tensions, résoudre les conflits et prendre des décisions justes dans l'intérêt de l'équipe et des missions.
- Reconnaître les efforts des collaborateurs en les valorisant.
- Contribuer à l'intégration au sein de l'équipe de personnes en situation de handicap (dû au service ou pas).
- Savoir déléguer des responsabilités, coordonner l'action et contrôler la bonne exécution du travail, en toute transparence.
- Assurer la mise en œuvre du dialogue social au sein de son unité et se faire accompagner des membres de la concertation ou du syndicat pour argumenter et faire comprendre le bien fondé des actions et des directives.
- Être l'interlocuteur sociétal de l'entité (conditions et relations de travail, gouvernance, responsabilité environnementale, loyauté des pratiques, suivi des risques psycho-sociaux etc).

Afin d'évaluer et de valoriser les compétences des personnels :

- Connaître et accompagner ses effectifs pour développer leurs compétences.
- Prendre en compte la formation continue des équipes, programmer, élaborer et animer des instructions et des réunions.
- Optimiser la préparation opérationnelle (maintien en condition physique, connaissances des matériels sensibles, connaissances des valeurs de la République, maintien de la cohésion et robustesse).

- Instaurer les bonnes pratiques en matière d'égalité, de respect et de diversité. (référent égalité diversité)

Afin d'assurer la gestion des équipements :

- Gérer les stocks
- Respecter les normes de sécurité et de conformité des matériels.
- Contrôler et vérifier la restitution des équipements après chaque utilisation pour garantir leur intégrité.
- Maîtriser les mises à jour des nouvelles technologies et évaluer leur potentiel d'intégration dans les missions de l'entité.
- Organiser la répartition des équipements en fonction des besoins opérationnels et coordonner l'utilisation et le partage des ressources avec d'autres services.
- Réagir face aux imprévus.

Afin de gérer ses infrastructures :

- Exercer les fonctions de responsable des infrastructures en assurant la sécurité des occupants et la sûreté des emprises.
- Organiser et faire appliquer les règles et les obligations de vie en collectivité.
- Faire appliquer les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail ainsi que celles concernant la protection de l'environnement (HSCT et RSE).

Afin de gérer la dotation financière dédiée au service et aux missions :

- Gérer les ressources financières en respectant les règles budgétaires.
- Recueillir et agréger des expressions de besoins.
- Optimiser les ressources financières.
- Établir et contrôler l'application des conventions.

Blocs de compétences

RNCP41388BC01 — Définir et mettre en oeuvre une organisation opérationnelle adaptée

LISTE DE COMPÉTENCES

Afin d'évaluer les menaces, les risques et les besoins opérationnels locaux :

- Comprendre les contraintes locales pour conduire efficacement une opération.
- Identifier, analyser et hiérarchiser les risques dans ses domaines d'activités (enquête, sécurité publique, sécurité privée et gestion de crises etc.).
- Proposer un plan d'action à ses autorités hiérarchiques et concourantes et définir les moyens appropriés.

Afin d'élaborer et mettre en oeuvre des plans d'action pour répondre aux missions de sécurité publique ou privée (protection des personnes et des biens) :

- Établir les objectifs opérationnels avec une définition claire, réaliste et mesurable tout en utilisant la méthode de raisonnement adaptée à la réussite de la mission.
- Définir différentes options d'intervention, en tenant compte des forces, des faiblesses, et des contraintes.
- S'assurer de la continuité de service ou de service public en toutes circonstances.

Afin d'être capable d'organiser et de conduire une opération de sécurité :

- Identifier des situations se dégradant, pouvant potentiellement devenir dangereuses ainsi que les comportements suspects.
- Rechercher le renseignement pour adapter ses décisions en situation dégradée.
- Maîtriser la tactique opérationnelle, les techniques d'intervention dans le respect des règles et doctrines professionnelles.
- Coordonner les différents services partenaires de son niveau et les moyens utiles à la gestion de l'évènement.

Afin d'être en capacité de mener des missions spécifiques :

- Intervenir rapidement sur une situation d'extrême urgence.
- Maîtriser les actes de procédures réglementaires relevant du droit pénal, civil, militaire ou encore du code de la sécurité intérieure ainsi que les lois régissant la sécurité privée, etc....
- Mettre en oeuvre certaines techniques de négociation et de médiation préventives.
- Maîtriser les techniques d'intervention spécifiques (secours au combat, anglais opérationnel, relais « défense cyber », référent élu, correspondant sureté, investigateur Environnement, etc....)

Afin d'être en capacité d'auditer une action et de définir des critères de changement et de partager les bonnes pratiques :

- Recueillir l'information et évaluer les opérations en temps réel.

- Contrôler l'exécution des tâches, suivre l'avancement de l'intervention et s'assurer de la conformité des opérations.
- Gérer les feedbacks et les retours d'information des équipes pour ajuster les actions en temps réel et après l'opération, rédiger des comptes rendus et bilans détaillés permettant une amélioration des pratiques.
- Analyser les résultats des actions menées pour définir des critères de changement et proposer des améliorations des process mis en œuvre pour gagner en efficacité et rendre l'organisation plus efficiente.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des compétences sera composée :

- d'une étude de cas et d'une monographie

Contrôle continu individuel ayant pour objet l'utilisation de la méthode de raisonnement tactique adaptée à une situation opérationnelle de niveau 1 + Travaux dirigés + Évaluation dans le poste, en situation réelle de travail par le N+1 et N+2 (autorité hiérarchique immédiatement supérieure et de niveau supérieur)

- d'une étude de cas et de la rédaction d'un ordre initial

Contrôle continu individuel ayant pour objet l'utilisation de la méthode de raisonnement tactique adaptée à une situation opérationnelle de niveau 1 + Travaux dirigés + Évaluation dans le poste, en situation réelle de travail par le N+1 et N+2

- d'une mise en situation réelle (ou dans le centre de simulation)

Contrôle individuel de la gestion d'une intervention spécifique avec individu retransché ou mis en cause de nationalité étrangère ou intervention des services de secours sur une situation opérationnelle de niveau 1 + Évaluation dans le poste, en situation réelle de travail par le N+1 et N+2

- d'une mise en situation sous format du retour d'expérience après avoir finalisé une opération

Les évaluations des mises en situation sont réalisées par un binôme de jurés professionnels dont l'un deux au moins est extérieure au service. Chaque compétence est évaluée par observation et comparaison avec les seuils et critères requis

Par la voie de la VAE :

Livret 2 de présentation de l'expérience, complétée par un entretien oral avec un jury.

RNCP41388BC02 — Piloter l'activité

LISTE DE COMPÉTENCES

Afin d'élaborer et de mettre en place un dispositif de prévention :

- Adapter son action de prévention en tenant compte des spécificités géographiques, socio-économiques, culturelles tout en développant la bonne connaissance de la population et des acteurs locaux.
- Concevoir et animer des programmes éducatifs et maintenir les liens avec les partenaires (établissements scolaires, mairies, associations, services sociaux, milieu hospitalier...) en qualité de référents.
- Coordonner les actions avec les autres partenaires de la sécurité (police, pompiers, services de santé, sécurité privée) pour une approche de prévention intégrée (présence visible et rassurante).
- Respecter et faire appliquer la législation en matière de prévention ainsi que celle s'attachant aux droits fondamentaux.

Afin de valoriser l'image de l'institution :

- Participer à des actions d'animation et/ou de promotion de l'entité dont les modalités et le contenu ont été préalablement arrêtés.
- Communiquer et argumenter efficacement avec la population, en particulier dans les situations sensibles et instaurer un dialogue constructif.
- Gérer, en qualité de médiateur, les conflits naissants au sein de groupes pour apaiser les tensions et éviter leur escalade.
- Maîtriser les process d'accueil du public et les techniques de prise en charge des victimes.
- Mettre en place une communication interne efficace et encourager la qualité relationnelle en situation normale ou en situation de stress.
- Adopter un comportement exemplaire et faire preuve d'intelligence émotionnelle pour favoriser une communication plus efficace.

Afin de prévenir les risques et les menaces, être en capacité de travailler en réseau :

- Positionner l'unité comme acteur incontournable de la sécurité.
- Représenter l'institution à des réunions, animer des groupes de travail et commissions en lien avec la sécurité.
- Pratiquer la langue anglaise technique adaptée à son environnement de réseau.
- Faire émerger des représentations communes avec tous les acteurs du réseau afin d'agir dans un but concerté.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des compétences sera composée :

- d'une mise en situation sous format de la réalisation d'un projet de prévention (conduite du projet, exposé devant ses personnels et population concernée) en imaginant les effets produits.

Les évaluations des mises en situation sont réalisées par un binôme de jurés professionnels dont l'un deux au moins est extérieure au service.

Chaque compétence est évaluée par observation et comparaison avec les seuils et critères requis + Évaluation dans le poste, en situation réelle de travail par le N+1 et N+2.

- d'une mise en situation au sein d'une brigade fictive, mise en situation de média training et mise en situation professionnelle reconstituée mettant en relation le responsable d'unité et des responsables de partenaires extérieurs publics ou privés.

Plusieurs cas peuvent être proposées (au choix de l'instructeur) :

- Gestion d'un conflit de voisinage.
- Accueil d'accidentés de la route.
- Accueil d'une victime d'incivilités ou harcèlement.
- Conflit interne au sein de l'entité entre les personnels.

Toutes les évaluations des mises en situation sont réalisées par un binôme de jurés professionnels dont l'un deux au moins est extérieure au service. Chaque compétence est évaluée par observation et comparaison avec les seuils et critères requis + Évaluation dans le poste, en situation réelle de travail par le N+1 et N+2.

- d'exposés oraux permettant de confirmer la connaissance complète de l'environnement gendarmerie + Évaluation en cours de formation par rapport à l'aptitude du personnel à s'intégrer et valoriser l'image de la gendarmerie auprès de ses partenaires + Évaluation dans le poste, en situation réelle de travail par le N+1 et N+2.

Par la voie de la VAE :

Livret 2 de présentation de l'expérience, complétée par un entretien oral avec un jury.

RNCP41388BC03 — Gérer et manager les personnels

LISTE DE COMPÉTENCES

Afin d'assurer une gestion conforme des ses équipes :

- Maîtriser la réglementation du travail, les textes statutaires et les politiques internes.
- Dominer les outils de gestion RH en sachant analyser, fiabiliser et amender les données.
- Maîtriser les principes de gestion des personnels par la rédaction d'avis éclairés et d'actes administratifs de toutes natures dans le cadre du pilotage et de l'accompagnement des effectifs.
- Maîtriser les règles relatives à la prise en compte des personnels en situation de handicap.

Afin d'encadrer ses personnels pour les conduire vers l'efficacité et maintenir leur engagement :

- Inspirer son équipe en sa qualité de leader, instaurer la confiance et donner une vision claire des objectifs.
- Veiller au respect des règles déontologiques et des procédures de prévention contre toute forme de discrimination ou de comportement inadapté.
- Anticiper et gérer les tensions, résoudre les conflits et prendre des décisions justes dans l'intérêt de l'équipe et des missions.
- Reconnaître les efforts des collaborateurs en les valorisant.
- Contribuer à l'intégration au sein de l'équipe de personnes en situation de handicap (dû au service ou pas).
- Savoir déléguer des responsabilités, coordonner l'action et contrôler la bonne exécution du travail, en toute transparence.

- Assurer la mise en œuvre du dialogue social au sein de son unité et se faire accompagner des membres de la concertation ou du syndicat pour argumenter et faire comprendre le bien fondé des actions et des directives.

- Être l'interlocuteur sociétal de l'entité (conditions et relations de travail, gouvernance, responsabilité environnementale, loyauté des pratiques, suivi des risques psycho-sociaux etc).

Afin d'évaluer et de valoriser les compétences des personnels:

- Connaître et accompagner ses effectifs pour développer leurs compétences.
- Prendre en compte la formation continue des équipes, programmer, élaborer et animer des instructions et des réunions.
- Optimiser la préparation opérationnelle (maintien en condition physique, connaissances des matériels sensibles, connaissances des valeurs de la République, maintien de la cohésion et robustesse).
- Instaurer les bonnes pratiques en matière d'égalité, de respect et de diversité. (réfèrent égalité diversité).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des compétences sera composée :

- de la rédaction d'actes simples liées à la gestion des personnels et correction en direct avec interrogation orale + évaluation dans le poste, en situation réelle de travail par le N+1 et N+2
- de la mise en situation à la brigade fictive avec différents événements à traiter :

Réception pour une notation ou avis circonstancié défavorable au personnel.

Délégation et contrôle de missions au sein de l'unité.

Tenue d'une réunion pour rédiger un constat d'ambiance au sein de l'entité en présence des acteurs de la concertation.

Création de nouvelles directives en matière de respect de l'environnement (utilisation des véhicules de service, mise en place de composteurs ou encore respect des limitations d'usage d'eau en été par les familles de personnels).

- d'une mise en situation :

Élaboration et conduite de séances d'instruction collective dans le domaine de l'éducation physique et sportive ou de l'intervention professionnelle et participation à une ou deux séances de sensibilisation par le référent égalité diversité et travaux dirigés + évaluation dans le poste, en situation réelle de travail par le N+1 et N+2

Par la voie de la VAE :

Livret 2 de présentation de l'expérience, complétée par un entretien oral avec un jury,

RNCP41388BC04 — Assurer les fonctions de gestionnaire de son emprise et de responsable des ressources matérielles

LISTE DE COMPÉTENCES

Afin d'assurer la gestion des équipements :

- Gérer les stocks
- Respecter les normes de sécurité et de conformité des matériels.
- Contrôler et vérifier la restitution des équipements après chaque utilisation pour garantir leur intégrité.
- Maîtriser les mises à jour des nouvelles technologies et évaluer leur potentiel d'intégration dans les missions de l'entité.
- Organiser la répartition des équipements en fonction des besoins opérationnels et coordonner l'utilisation et le partage des ressources avec d'autres services.
- Réagir face aux imprévus.

Afin de gérer ses infrastructures :

- Exercer les fonctions de responsable des infrastructures en assurant la sécurité des occupants et la sûreté des emprises.
- Organiser et faire appliquer les règles et les obligations de vie en collectivité.
- Faire appliquer les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail ainsi que celles concernant la protection de l'environnement (HSCT et RSE).

Afin de gérer la dotation financière dédié au service et aux missions :

- Gérer les ressources financières en respectant les règles budgétaires.
- Recueillir et agréger des expressions de besoins.
- Optimiser les ressources financières.
- Établir et contrôler l'application des conventions.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des compétences sera composée :

- d'un questionnaire à choix multiples ou contrôle des connaissances de manière continue + évaluation dans le poste, en situation réelle de travail par le N+1 et N+2 (capacité à utiliser et gérer le matériel/équipement mis à sa disposition et capacité à respecter et faire respecter les prescriptions en matière de normes de sécurité)
- d'un contrôle de son supérieur hiérarchique sur place et/ou lors d'un exercice intrusion ou incendie au sein de l'unité.
- d'un contrôle de son supérieur hiérarchique sur place et sur pièces (livret comptables et registre des dépenses) en fin d'année budgétaire en lien avec le trésor public, garant des bons usages.

Par la voie de la VAE :

Livret 2 de présentation de l'expérience, complétée par un entretien oral avec un jury

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Service public et privé expert en sécurité et sûreté, tous domaines d'activités.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le Responsable d'unité opérationnelle de sécurité est un responsable de service public, comparable à un responsable de petite et moyenne entreprise de sécurité.

Il assure la sécurité des personnes et des biens, il travaille principalement au profit d'autorités administratives et de magistrats (procureur de la République principalement, juge d'instruction...) en contact permanent avec la population et ses partenaires.

. Au sein du ministère :

La certification prépare les responsables d'unités opérationnelles de sécurité aux compétences mises en œuvre dans les unités opérationnelles suivantes :

Sécurité publique générale :

- Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie à l'effectif de 20 personnels
- Brigade territoriale autonome à l'effectif de 20 personnels
- Communauté de brigades à deux brigades à l'effectif de 20 personnels et toutes les communautés de brigades à 3 ou 4 brigades à l'effectif de 20 personnels
- Centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie (CORG)
- Centre renseignement opération (CRO)
- Unité nautique, fluviale.
- Brigade et Peloton de gendarmerie de montagne et de haute montagne.

Sécurité publique en milieu spécialisé :

- Brigade de la gendarmerie des transports aériens
- Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie des transports aériens
- Brigade de gendarmerie maritime
- Patrouilleur de gendarmerie maritime
- Peloton de sûreté maritime et portuaire
- Brigade de gendarmerie de l'armement
- Groupe de protection de la gendarmerie de l'armement
- Brigade de gendarmerie de l'air
- Détachement spécialisé de la gendarmerie de l'Air
- Centre opérationnel du contrôle gouvernemental de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires.

Sécurité routière :

- Peloton autoroute
- Brigade motorisée
- Brigade motorisée autoroutière
- Brigade rapide d'intervention

Maintien de l'ordre / défense :

- Peloton, section ou détachement de la Garde Républicaine
- Peloton porté ou spécialisé de la Gendarmerie Mobile
- Force d'intervention, observation, sécurité et protection ou détachement groupe sécurité de la présidence de la république du Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GIGN)
- Antenne du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (A-GIGN)

Police judiciaire :

- Brigade de recherche niveau 1
- Chef de service central police judiciaire niveau 2
- Expert en criminalistique, criminologie ou psychologie
- Groupe en section de recherches ou officie central
- Groupe d'intervention régional
- Section d'appui judiciaire
- Brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires
- Cellule prévention technique de la malveillance

En dehors du ministère et en secteur privé :

La certification répond également aux besoins des fonctions suivantes :

- responsable sécurité-sûreté ou sûreté opérationnelle ;
- référents métiers de la sécurité dans une entreprise privée ;
- manager en sécurité opérationnelle ;
- responsable de sécurité privée ;
- responsable sécurité projets ;
- responsable opérationnel d'activités etc....

Ce responsable peut exercer dans divers ministères : Armées, Transition Écologique, enseignement supérieur et de la Recherche, Justice mais également au sein de services territoriaux, associatifs ou centres hospitaliers.

Les chargés de projets et de prévention dans le domaine de la sécurité-sûreté ainsi que les responsables des opérations implantés dans les grands groupes industriels peuvent être aussi concernés.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Code de la Sécurité Intérieure, Code de la Défense, Code Pénal, Code de Procédures Pénales, Code du Travail, Code de la propriété intellectuelle, Code Civil, Code des Assurances.

L'obtention du statut de militaire et la qualité d'officier d'active, selon les conditions de recrutement et de gestion en vigueur, sont exigés par le ministère de l'Intérieur pour exercer cet emploi au sein du ministère de l'Intérieur.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de certification comprendra cinq membres et si possible, une représentation équilibrée des hommes et des femmes, dans la mesure du possible.

Ces membres sont désignés réglementairement selon l'instruction du 01/02/17, n°1600 DEF/GEND/DPMGN/SDC/BFORM.

Président du jury :

Le commandant de l'Académie Militaire de la Gendarmerie Nationale ou son représentant pour la Gendarmerie nationale ;

Les membres du jury :

- deux membres représentant le collège des «employeurs» ;
- un membre représentant le collège des «formateurs» ;
- un membre représentant le dialogue social.

En cas de besoin, il y a désignation de suppléants.

Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification dont professionnels qualifiés :

Le pourcentage de membre extérieurs à l'autorité délivrant la certification est égal 50% au moins hormis le président.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé de 5 membres et constitué conformément au règlement et aux dispositions régissant le titre postulé.

Président du jury

Le jury est présidé par le commandant de l'organisme certificateur ou son représentant.

Les membres du Jury :

Il est assisté de trois représentants du collège « professionnel » et d'un représentant du collège « formateur ».

- Le collège « formateur » est constitué par un intervenant de la formation,
- Le collège « professionnel » est constitué par des professionnels en exercice dans le domaine de la Sécurité. Ils sont extérieurs à l'organisme certificateur et ne sont pas formateur.

En cas de besoin, il y a désignation de suppléants.

Le pourcentage de membre extérieurs à l'autorité délivrant la certification est égal 50% au moins, hormis le président.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	28/01/2027
-------------------------------------	------------

Date de dernière délivrance possible	30/04/2028
--------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP32189

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Académie Nationale de la Gendarmerie Nationale : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/amgn/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41388/>